



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BVV 28 MARS 2019

**CONFÉRENCE DE MICHEL MAYA , INGÉNIEUR ARTS ET MÉTIERS,
MAIRE DE LA PREMIÈRE COMMUNE 100% ÉNERGIE RENOUVELABLE**

AGENDA DE LA REUNION 28 MARS 2019



- 18h Assemblée Générale annuelle statutaire de BVV
- 19h Conférence publique de Michel Maya
- 20h Collation autour du verre de l'amitié

Assemblée Générale 2019 BVV: Ordre du jour

- **Approbation en plénière du PV de l'AGO du 07 juin 2018: vote**
- **Rapport moral du Président¹ : présentation et approbation**
- **Rapport d'activités du Vice-Président¹: présentation et approbation**
- **Rapport financier du Trésorier¹: présentation et approbation**
- **Cotisations 2020 : montants et vote**
- **Renouvellement du Conseil d'Administration: candidats et votes**
- **Questions diverses**

(1): documents disponibles au secrétariat de l'association et distribués en réunion.

1) PV AGO 7 juin 2018

- Mis en ligne (réf. OL-CS-18/06/2018) en juillet 2018 sur :
www.bienvivvreaveyrier.org et envoyé aux adhérents par courriel
bienvivvreaveyrier@gmail.com ou courrier.
- Ainsi que:
 - Rapport moral du président
 - Rapport d'activités du VP
 - Diaporama des présentations en séances

**Rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales »,
§ « AG du 07 juin 2018 »**

Vote

2) RAPPORT MORAL – Olivier Labasse



?



?

« Notre sensibilité à la beauté des paysages est constitutive de notre humanité. La modernité nous éloigne de la nature »



Economie et écologie peuvent rimer ensemble, durablement

« *Et si la crise écologique était liée à une crise esthétique?*
rendue insensible à la beauté de la nature, l'humanité se sent autorisée à la saccager »

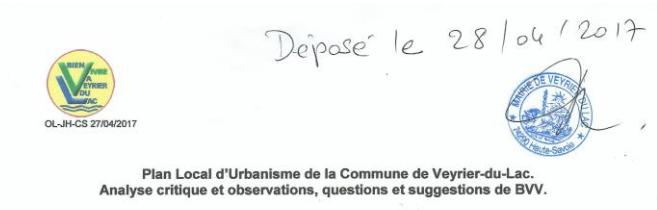


**Travailler ensemble pour protéger le cadre de vie
et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.**

Veyrier-du-Lac en mutation



Urbanisation et Urbanisme: faux amis. Prospective urbanistique, PLU, OAP



Dans le cadre de la transmission à l'association le 1/02/2017 pour avis aux personnes publiques associées. La règle dispose d'un délai de 3 mois pour retour.

A) Pièce N° 1 Rapport de présentation, Pièce N° 2 PADD,

Le diagnostic, qu'il soit celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, ou celui réalisé dans d'autres pièces, n'appelle pas de commentaires de l'association par rapport à ses propositions intitulées « Prospective urbanistique Veyrier 2020 » du 6/04/2014, complétées le 2/03/2015 (cf. Un grand paysage à prendre en compte, une amiance végétale à pérenniser, un maillage de cheminements à renforcer...) si ce n'est une inquiétude liée au risque de contradiction : contradictions entre intentions et projets, entre le renforcement d'un pôle d'équipement et de commerces en centre village et en même temps la création d'espaces publics, la sécurisation des déplacements piétonniers sur la rue de la Tournette et la route d'Annecy et en même temps le développement de la circulation de transit automobile (23 449 véhicules relevés en jour de pointe) et cycliste (370 000 vélos/ an à venir si l'on en croit le Conseil départemental) sur la Rd 909 élargie pour ce faire, l'augmentation du bâti et d'immeubles et en même temps la conservation des vues sur le lac, la réductions des nuisances acoustiques générées par l'axe routier (et de la pollution) et en même temps le développement de constructions/ logements en bordure.

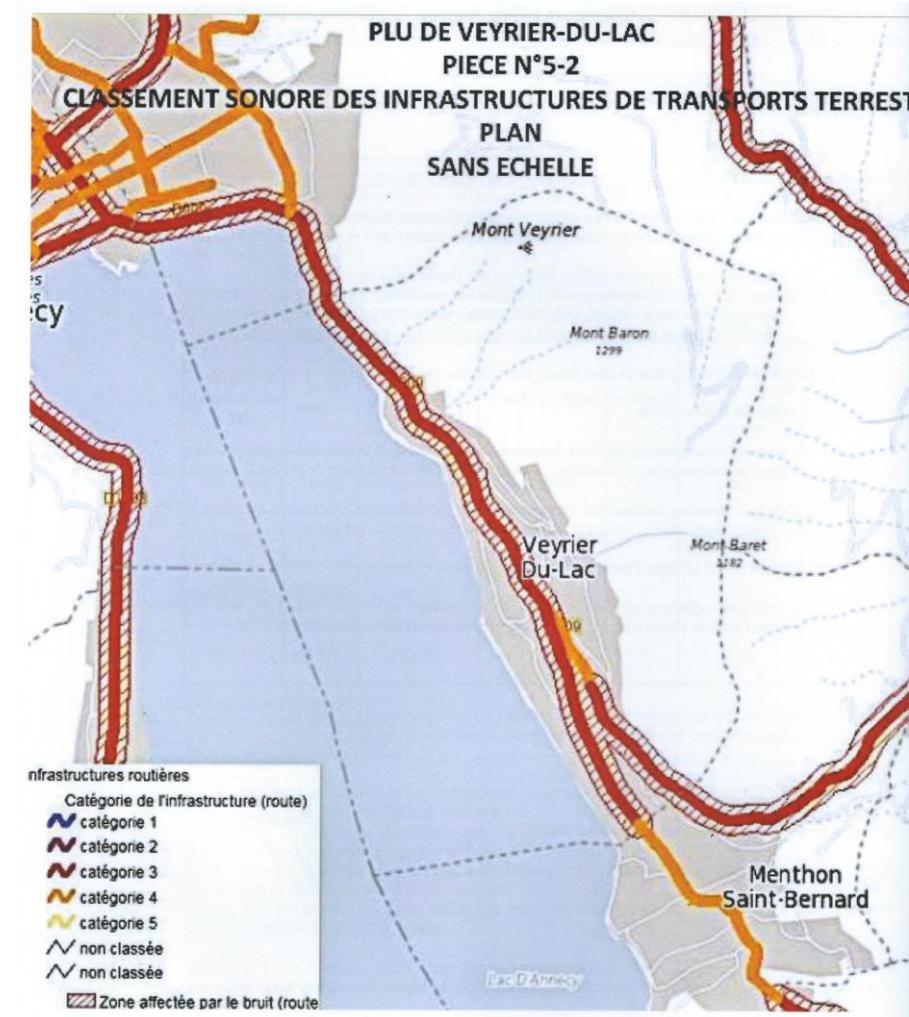
Piétons-vélos-autos : à Veyrier-du-lac il faut, plus qu'ailleurs du fait de sa configuration, choisir car la cohabitation ne sera pas possible pour les habitants si les projets de développement du Département et du Sila sur la rive Est pour les deux derniers modes devaient se réaliser au prix d'infrastructures démesurées et acceptées par la commune. Le village de Veyrier est hélas devenu un village route, dont l'emprise et les circulations vont être à nouveau développées et densifiées, coupant la commune en deux dans le sens longitudinal, alors que le maillage des chemins historiques (carrossables et piétonniers) était à dominante transversale (piémont vers le lac). La qualité de vie des habitants et le développement touristique résidentiel (non limité à la fréquentation saisonnière et journalière des plages) mériteraient un traitement plus volontariste pour ne pas dire de rupture par rapport à un centre village actuellement dédié à la circulation automobile.

Si Veyrier-du-lac et la rive Est ont été qualifiés, à juste titre au siècle dernier, de « grand paysage », on peut regretter que sa configuration géographique exceptionnelle, entre montagne et lac, ne laisse désormais que peu de place à un « beau projet » urbanistique pour retrouver un cadre de vie accueillant pour les touristes en résidence et de qualité pour les habitants du fait de la consommation d'espace déjà effectuée.

Si nous retrouvons des reprises de l'étude BVV et de ses préconisations quant à l'importance de prendre en compte la géographie et l'histoire de la commune, et, partant, de donner une vision urbanistique en relation avec la vocation du village, négligée par l'accélération d'une urbanisation désordonnée au cours des dernières décennies, et sa transformation malheureuse en village route



La politique des transports, une composante de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire



Trafic automobile centre bourg RD 909 , 909a



Sécurité piétons et cheminements dans le village



Chemins et tourisme entre Montagne et Lac



Voie « verte », section Chavoires



Voie verte, sections des Champs et Veyrier-Menthon



Mobilité, qualité de l'air, protection des sites



MOBILITÉ, QUALITÉ DE L'AIR, PROTECTION DU LAC

CONFÉRENCE- DÉBAT À VEYRIER-DU-LAC

Mardi 27 mars 2018 à 18h30 précises, salle de la Veyrière.



Comment réduire en même temps les embouteillages et la pollution et sauvegarder les sites exceptionnels du bassin annécien ?

Mots clés : besoins de transport, flux, trafic routier, santé, gaz à effet de serre, bus, tunnel, tramway, Léman Express, voiture électrique, infrastructures, urbanisation, qualité de vie...

Olivier Labasse, Président BVV (Bien Vivre à Veyrier-du-Lac)
Claude Brasier, Président ARDSL (Association Rail Dauphiné, Savoie, Léman)
Bruno d'Halluin, écrivain navigateur, AT74 (Les Amis de la Terre en Haute-Savoie)
Edmond Luca, ingénieur transports, FNAUT (Fédération Nationale des Usagers du Transport)

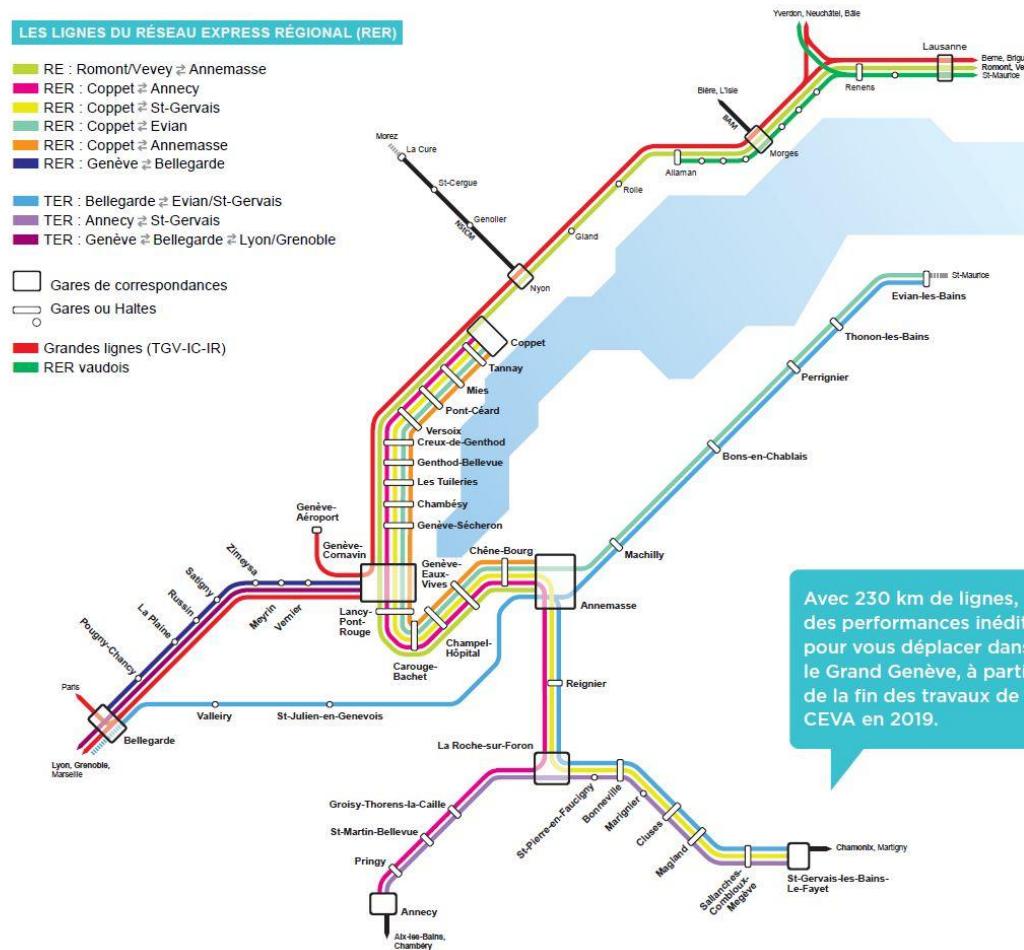


LES LIGNES DU RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL (RER)

- RE : Romont/Vevey → Annemasse
- RER : Coppet → Annecy
- RER : Coppet → St-Gervais
- RER : Coppet → Evian
- RER : Coppet → Annemasse
- RER : Genève → Bellegarde

- TER : Bellegarde → Evian/St-Gervais
- TER : Annecy → St-Gervais
- TER : Genève → Bellegarde → Lyon/Grenoble

- Gares de correspondances
- Gares ou Haltes
- Grandes lignes (TGV-IC-IR)
- RER vaudois



2012- 2019: La lecture des études techniques (agglo et département) aurait éviter de perdre 7 ans

Schéma multimodal des transports du bassin annécien

Synthèse de l'étude – Octobre 2012



Maitre d'ouvrage :
Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A)
45 avenue des îles, BP 90270
74007 ANNECY Cedex
Direction des Transports
transports@agglo-annecy.fr

Agence de Lyon
TTK - Le Phenix
47, rue Maurice Flanquin
F-69003 Lyon
Contact : Jan Grosse Bellage
Tel. : +33 4 37 91 65 61

Siège
TTK - Gerwigstraße 53
D-76131 Karlsruhe
Contact : Marc PEREZ
Tel. : (00 49) 721/62503-15
Fax. : (004 9) 721/62503-33
Email : marc.perez@ttk.de

Co-traitant
PTV France
14, rue du Général Gouraud
F-67000 Strasbourg
Email : frédéric.reutenaer@ptv.fr
Sous-traitant
CIME – Meyzieu – 09 77 32 24 40



TRANSITEC gautier+conquet architectes et paysagistes **SYSTRA**

3.4.2.2 Résultats

Les prévisions différencient la croissance du trafic fil de l'eau liée à l'évolution socioéconomique du périmètre d'étude et le trafic provenant du report modal. Ce dernier comprend :

- Le trafic attiré du fait d'une amélioration de la compétitivité du TCSP par rapport aux modes routiers : ce trafic supplémentaire est supposé être composé de déplacements induits (20 %) et de déplacements reportés de la voiture (80 %) ;
- Le trafic attiré du fait de la mise en place de parcs-relais (P+R).

Le tableau suivant montre le nombre de montées sur le TCSP par JOB.

	2018	2030	Avec Semnoz
Usagers TC fil de l'eau	1 210	1 430	1 430
Usagers reportés	1 530	2 170	1 080
Usagers induits	380	540	270
Usagers des P+R	160	170	170
Scolaires	1510	1640	1640
Nombre de montées	4 790	5 950	4 590

Figure 16 : Montants par jour par type d'usagers

Les résultats montrent que le projet permet d'augmenter significativement le trafic TC :

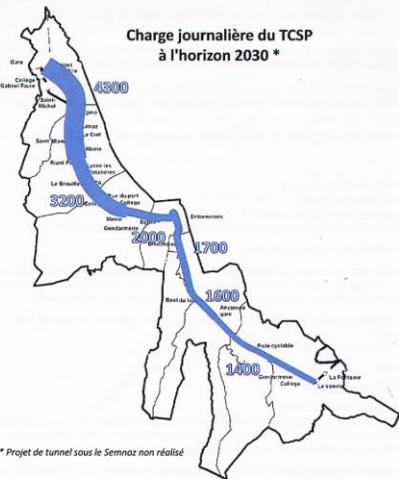
- Le renforcement des fréquences, avec un objectif d'une desserte au quart d'heure aux périodes de pointe, permet de dynamiser l'attractivité du système ;
- La création de site propre sur une partie du linéaire permet d'offrir des temps de parcours TC compétitifs, en particulier sur le tronçon Sévrier-Annecy où les charges de trafic sont les plus élevées ;
- La mise en place de parcs-relais permet de capter les résidents éloignés de la ligne.

Le trafic provenant du report modal représente environ 40% de la fréquentation de la ligne de TCSP. Les volumes concernés restent néanmoins faibles et devraient avoir un impact limité sur la diminution du trafic routier de la RD1508.



Le graphique suivant représente le serpent de charge journalier de la ligne de TCSP sur le corridor Annecy-Faverges à l'horizon 2030.

Charge journalière du TCSP à l'horizon 2030 *



* Projet de tunnel sous le Semnoz non réalisé

Figure 17 : Serpents de charge du TCSP

Le tronçon le plus chargé se situe entre Sévrier et Annecy. Le tableau suivant présente le nombre de passagers par heure et par sens à l'heure de pointe du matin.

Heure de pointe du matin	2018	2030
Nombre de passagers par heure et par sens sur le tronçon le plus chargé	Sans Semnoz	Avec Semnoz
	410	500
	370	

Figure 18 : Charge sur le tronçon le plus chargé à l'heure de pointe du matin

B72BA-LYON-ANN-13318
28/10/2013

Page 26/114

TCSP DE LA RD1508 SUR LA RIVE OUEST DU LAC D'ANNECY
Etudes préliminaires
Rapport Version 2 – Dossier 1 – Partie II : Projet

Concertation publique sous l'égide de la CNDP



BILAN DU GARANT

Liaisons ouest du lac d'Annecy
Concertation préalable

17 octobre 2018 - 17 janvier 2019

Isabelle Barthe, garante
Désignée par la Commission nationale du débat public

Le 17 février 2019

3ème étude: Flux saisonniers, transit, we, non pris en compte, modélisation erronée (cf. trafic induit..)

CONCERTATIONS – 13 / 12 / 2018

Plan de
Déplacement
Urbain

Liaison
Ouest du
Lac d'
Annecy

17 OCTOBRE - 31 DECEMBRE 2018
REUNION PUBLIQUE - VEYRIER-DU-LAC

Olivier Labasse

Le Grenelle, 13 associations représentatives travaillent depuis 2014 pour la santé, contre la pollution et les embouteillages



Multimodalité et intermodalité, TC performants

61 ANNECY / VEYRIER / MENTHON / TALLOIRES-MONTMIN

JOURS DE FONCTIONNEMENT	LM Me J VS	LM Me J VS	LM Me J JV	LM Me J VS	LM Me J VS	LM Me J JV	LM Me J VS	LM Me J JV
ANNECY Gare routière	05:55	07:20	10:55	12:20	13:55	17:10	18:20	18:50
ANNECY Parmelian (bd St Bernard de Menthon)	06:00	07:25	11:00	12:25	14:00	17:15	18:25	18:55
ANNECY Albigny	06:04	07:29	11:04	12:29	14:04	17:19	18:29	18:59
ANNECY Petit Port Chavoirs	06:08	07:33	11:08	12:33	14:08	17:23	18:33	19:03
VEYRIER-DU-LAC Chavoirs	06:11	07:36	11:11	12:36	14:11	17:26	18:36	19:06
VEYRIER-DU-LAC Téléphérique	06:13	07:38	11:13	12:38	14:13	17:28	18:38	19:08
VEYRIER-DU-LAC Chef-Lieu	06:15	07:40	11:15	12:40	14:15	17:30	18:40	19:10
MENTHON-SAINT-BERNARD Presles	06:19	07:44	11:19	12:44	14:19	17:34	18:44	19:14
MENTHON-SAINT-BERNARD Chef-Lieu	06:21	07:46	11:21	12:46	14:21	17:36	18:46	19:16
TALLOIRES-MONTMIN Echarvines	06:27	07:52	11:27	12:52	14:27	17:42	18:52	19:22
TALLOIRES-MONTMIN Les Granges	06:30	07:55	11:30	12:55	14:30	17:45	18:55	19:25
TALLOIRES-MONTMIN Écoles	06:33	07:58	11:33	12:58	14:33	17:48	18:58	19:28
TALLOIRES-MONTMIN Angon	06:40	08:00	11:40	13:05	14:40	17:55	19:05	19:35
JOURS DE FONCTIONNEMENT	LM Me J VS	LM Me J VS	LM Me J JV	LM Me J VS	LM Me J VS	LM Me J JV	LM Me J VS	LM Me J JV
TALLOIRES-MONTMIN Angon	06:40	08:00	11:40	13:05	14:40	17:55	19:05	19:35
TALLOIRES-MONTMIN Écoles	08:42	08:02	11:42	13:07	14:42	17:57	19:07	19:37
TALLOIRES-MONTMIN Les Granges	08:46	08:06	11:47	13:12	14:47	18:03	19:13	19:39
TALLOIRES-MONTMIN Echarvines	08:47	08:07	11:48	13:13	14:48	18:04	19:14	19:40
MENTHON-SAINT-BERNARD Chef-Lieu	08:50	08:10	11:50	13:15	14:50	18:08	19:18	19:42
MENTHON-SAINT-BERNARD Presles	08:52	08:12	11:52	13:17	14:52	18:10	19:20	19:44
VEYRIER-DU-LAC Chef-Lieu	08:55	08:15	11:55	13:20	14:55	18:13	19:23	19:45
VEYRIER-DU-LAC Téléphérique	08:57	08:17	12:07	13:22	14:57	18:15	19:35	19:57
VEYRIER-DU-LAC Chavoirs	08:59	08:18	12:08	13:33	15:08	18:26	19:36	19:58
ANNECY Petit Port Chavoirs	09:01	08:20	12:10	13:35	15:10	18:28	19:38	20:00
ANNECY Albigny	07:08	08:25	12:14	13:39	15:15	18:32	19:42	20:01
ANNECY Parmelian (bd St Bernard de Menthon)	07:13	08:27	12:17	13:42	15:20	18:35	19:45	20:03
ANNECY Gare routière	07:20	08:40	12:20	13:45	15:25	18:40	19:50	20:05

L : LUNDI - M : MARDI - Me : MERCRIDI - J : JEUDI - V : VENDREDI - S : SAMEDI
Pas de service le dimanche et les jours fériés.

TARIFS

TITRES	TARIFS
Billet Unité	1,50 €
Billet Unité Déclic' 50%	0,75 €
Billet Unité 50%*	0,75 €

*Sur présentation d'une carte d'invalidité.
La gratuité est offerte aux enfants de moins de 6 ans accompagnés par un adulte.

« émergée de la concertation, la solution tramway entre Annecy et Faverges, voire tram-train jusqu'à Albertville a été régulièrement plébiscitée »



« ce projet pourrait être économiquement sensé... et ses bénéfices environnementaux importants »

Communication BVV interne et externe

Adhérents: PV AG, CA, réunions (mairie, GA, Département...), études:
site www.bienvivreaveyrier.org

mail: bienvivreaveyrier@gmail.com

blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> (PDU Grand Annecy,
Navettes lacustres, Lola)

Presse: écrite DL (x8); Essor (x 5)

TV 8Mont Blanc

Radio

Le MAG (x2), Lac et Reflets (x2)

Morale de l'histoire ?

- Personne n'a le monopole de l'écologie. Personne ne peut l'ignorer.
- Développement durable, 3 piliers: économie, social, environnement
- « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »
- « Un pays n'est pas seulement la propriété de ceux qui y vivent, mais aussi de ceux qui y ont vécu, travaillé, aimé... Les vivants n'ont pas tous les droits sur une terre, et certainement pas de l'aliéner et d'en disposer à leur guise »
- Acteur oui, activiste non.

Une vision de l'avenir. La responsabilité de la société civile

Je remercie les 101 adhérents de BVV et ses nombreux sympathisants

3) RAPPORT D'ACTIVITÉES – Claude Saulgeot



AGO du 28 MARS 2019

Rapport d'activités de l'année 2018

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents, je commencerai mon rapport d'activités par un grand « coup de chapeau » à notre Président Olivier Labasse qui s'est dévoués corps et âmes durant toute cette année 2018 ; je pense également à son épouse Corinne qui doit subir l'emploi du temps de son mari ! qu'ils en soient vivement remerciés ainsi que vos administrateurs qui font tout leur possible pour aider Olivier.

Rappelons que nous maintenons l'invitation à nos adhérents de participer à nos conseils d'administration tous les mois pairs : En février dernier nous avions 11 adhérents à notre réunion : cela permet un lien bénéfique entre les adhérents et vos administrateurs de façon à poser vos questions aux conseillers municipaux ; vos venues à nos CA sont pour nous administrateurs d'un grand soutien et nous vous remercions chaleureusement.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018 Olivier vous en déjà parlé, je citerai seulement :

La Conférence du 27 mars « mobilité, qualité de l'air, protection du lac »

L'AGO du 07 juin avec la conférence du président du SYANE

La mobilité sur la rive Ouest : projet LOLA et contreprojet proposé par le Grenelle : concertation publique

Notre participation à l'élaboration du PDU

La Voie Verte : nos actions pour améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et la préservation de la nature.

L'Urbanisation à Veyrier

LES SATISFACTIONS suite à nos demandes

Le passage piéton matérialisé par un trait de peinture route du Port : action à poursuivre route des Vieilles Pensières
Suppression d'un cabanon installé sauvagement par le restaurant « auberge du lac » en week-end du 15 août 2017
Panneaux solaires disgracieux route du crêt des vignes déplacés et remplacés

Réouverture « tardive » du chemin de Beuregard

Réouverture de 3 arrêts-bus qui avaient été supprimés, route de Menthon

ALAE : démolition de l'immeuble en ruines des Balmettes à Talloires

Palais des Congrès : annulation du PLU d'Annecy le vieux et de la DUP du précédent préfet

Travaux « sans permis de construire » au Pré aux moines dénoncés à la mairie qui a déposé plainte devant la justice
Supérette de Chavoires : les messages des associations veyralines et les pétitions des habitants ont permis d'éviter de doubler le coefficient d'emprise au sol demandé dans une première demande de permis de construire.

Succès indiscutable de la navette Veyrier-express utilisée de plus en plus par les touristes, les anciens amateur de la plage de Veyrier et même par les veyralins pour aller en centre d'Annecy

Actions anti-vol et cambriolages : oui, BVV avait organisé en 2000 avec le concours de la mairie et de la gendarmerie nationale une réunion publique sur ce thème : BVV avait alors écrit dans le MAG de l'époque « Vivre à Veyrier » un article résumant le B A B de ce qui faut faire (ou ne pas faire) pour éviter ces méfaits. Il y a 4 ans nous avions demandé en réunion plénière avec Mme le maire et son adjointe de faire une « piqûre de rappel » de cet article dans le « Vivre à Veyrier » : ceci nous avait été catégoriquement refusé. Et voilà que Mme le maire au début 2018 annonce au cours des voeux aux Veyralins la création d'une commission de « bon voisinage » pour éviter ces désagréments ce que nous avions demandé en 2000 et en 2014 ...

Ce qui reste à faire :

Maintenir la pression sur les promesses du Léman Express, sur les promesses d'amélioration de transport collectif de la ligne 61 sur la rive EST et spécialement entre Veyrier - Annecy et retour. On nous a promis cela pour fin 2019

Réaffirmer notre attachement au respect de la loi littoral et à la servitude de marchepied en bord de lac, suite à l'annulation par un Préfet de Bretagne exemplaire d'un décret qui avait interdit le passage (pour ne pas gêner des riverains « people » et élus) sur une partie du littoral (à l'aplomb de leur propriétés): situation pouvant évoquer celle du « quai de Chavoires » où existait, de mémoire de veyralins, un cheminement piétonnier avant qu'il ne soit jugé dangereux suite à des dégradations... Il aurait aussi donné lieu à des incivilités et me-usages inadmissibles des « marcheurs ». Il n'est pas question de ne pas respecter la propriété privée, en particulier générationnelle ou historique et culturelle, mais de vérifier l'étendue légale de la propriété publique et, le cas échéant, de ne pas l'alléger comme cela a pu être le cas dans le passé pour des chemins dans la commune de Veyrier-du-Lac.

Améliorer la navette lacustre « Veyrier -Express » avec un bateau plus grand à propulsion électrique avec possibilité de monter à bord des vélos, avec plus de rotations quotidiennes et élargissement du calendrier des rotations.

Claude Saulgeot, Vice-président, le 19 mars 2019



4) RAPPORT FINANCIER –Jean-Claude Secchi

BIEN VIVRE A VEYRIER DU LAC
 Association loi 1901
 11, clos des Barattes 74290 VEYRIER DU LAC
ASSEMBLEE GENERALE du jeudi 28 mars 2019
RAPPORT FINANCIER ANNEE 2018

PRODUITS			CHARGES		
REPORT A NOUVEAU 2017			FRAIS DE RECEPTION		
Livret A	13 292,08	14 433,02	AG + conférence, autres events		606,93
CCP	1 140,94				
101 COTISATIONS PERCUES EN 2018		1 655,00	Site Internet Abonnement		99,00
Pour information:			Location matériel Conférence		150,00
2018 = 101 cotisations			ASSOCIATION LAC D'ANNECY ENVIRONNEMENT (ALAE),AT-74(Grenelle)		65,00
2017 = 90 cotisations					
2016= 103 cotisations			FRAIS BANCAIRES CCP		93,80
2015= 100 cotisations			FRAIS GENERAUX		449,75
2014 = 83 cotisations			Frais administratifs: Papeterie, cartouches d'encre, timbres, recommandés,		
2013 = 88 cotisations			Assurance		124,00
2013 = 78 cotisations			SOLDE AU 31/12/2018 dont :		14 606,48
2012 = 64 cotisations			Livret A		14 389,09
2011 = 56 cotisations			CCP		217,39
2010 = 70 cotisations					
2009 = 73 cotisations			TOTAL BILAN		16 194,96
2008 = 70 cotisations					
2007 = 64 cotisations					
INTERETS 2017 LIVRET A versés 2018		106,94			
TOTALBILAN		16 194,96			

Compte d'exploitation 2018

Recettes	1 761,94
Dépenses	1 588,48
Résultat de l'exercice	173,46

5) COTISATIONS 2020 – Jean-Claude Secchi

- Propositions du CA: **2020 = 2019 = 2018 = 2017 = 2016 = 2015...**
(classique: 15€; soutien et couple: 30€; bienfaiteur > 30€)

vote

6) RENOUVELLEMENT du Conseil d'administration- Claude Saulgeot.

- Mandats administrateurs en cours: **Michel Bodoy, Georges Davignon, Mireille Kishazy, Michel Meyer, Claude Saulgeot, Jean-Claude Secchi.**
- Cooptation à confirmer: **Charles Lacombe**
- Mandats à échéance:
Laurent Billet, Olivier Labasse, Jacques Lelarge se représentent
- Nouvelles candidatures:.....
- Votes

Merci. Fin de l'AGO